



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11	L'an deux mille vingt-six, Le vingt du mois de mars à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Michel GRAS, Maire.	
Date de convocation : 16/03/2026 Date d'affichage : 26/03/2026	Présents : GRAS Jean Michel, BROIGNIEZ Véronique, LENOBLE Alexandre, DOMINICUS Stéphane, LORMET Philippe, BONIN Berengère, THABARD Nicolas, VEURIOT Hélène, BONNIN Leo, Excusées : Mmes GRAS LAPLANTE Estelle (pouvoir à Hélène VEURIOT), HAWECKER Marion (pouvoir à Jean Michel GRAS)	
VOTE	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	11
Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.		

DELIBERATION 2026-09

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune d'OFFLANGES un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **DÉCIDE** la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
GRAS Jean Michel.



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 039-213903925-20260320-2026_09-DE

